



## Achat de voiture

-----  
Par anaiscroumch

Bonjour à tous,

Voilà j'ai acheté une voiture (BMW sérieux 3 à 6490e dans un garage) il y a trois mois, lorsque je l'ai acheté le CT était ok et tout avait l'air correcte, je rentre donc chez moi avec à 200km de la & remarque une résistance dans la direction et un manque de stabilité du véhicule j'appel donc le garage pour leurs signaler & me dise que c'est normal et que sur certains véhicules c'est comme ça.

Ayant un doute je prend rdv pour un nouveau CT, il en ressort que finalement ce n'est pas ok et que j'ai une contre visite à passer, je contact donc le garage qui me la vendu, le patron ne peux plus me parler car il est malade, le garagiste me demande donc de refaire les 200km aller de leurs déposer le véhicule et qu'ils allait s'occuper de tous les problèmes du ct et des diverses problèmes que nous avons signalés par mail.

Lorsque que j'ai récupéré ma voiture (1 mois après) on m'a assuré que tout était fais, je fais donc la contre visite pas de soucis quelques jours après je déménage dans le sud à 800km, mais ma direction est toujours dur je les recontacte donc et on m'assure que sur ce véhicule c'est normal.

Je prend donc encore à me frai comme le ct et la contre visite un rendez vous chez BMW pour un diagnostic de la voiture et le verdict tombe crémaillère & pompe à huile de direction à changer 4000e de facture garantie terminé le 17 janvier, que puis je faire?

Sachant que le patron s'en fiche un peu voir beaucoup.

L'idéal pour nous se serait de se débarrasser de cette voiture. Et je n'ai toujours pas la carte grise depuis que je l'ai acheté il y a trois mois.

Merci pour vos conseils :)

-----  
Par ESP

Bonjour

Vous pourriez invoquer la notion de vice caché, ce qui est possible si le vice est antérieur à la vente, ne pouvait pas être décelable au contrôle technique, et est suffisamment grave vous avoir empêché de l'acheter aux mêmes conditions s'il vous l'aviez connu.

Pour aller en justice, il vous d'abord un rapport d'expertise.

Regardez vos contrat d'assurance, peut-être disposez vous d'une protection juridique...

[url=https://www.dossierfamilial.com/vie-pratique/vehicules/occasion/voiture-doccasion-quel-recours-en-cas-de-litige-347-673]https://www.dossierfamilial.com/vie-pratique/vehicules/occasion/voiture-doccasion-quel-recours-en-cas-de-litige-347-673[/url]